

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Lundi 4 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 26 Février 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM.VITALI, MARY, Mme DEBROAS, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaients donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PIERI	à	M. CERVETTI
Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme PASQUALAGGI	à	M. BARTOLI
M. BASTELICA	à	Mme PIMENOFF
Mme PERES	à	Mme TOMI
M. ZUCARELLI	à	M. DIGIACOMI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. D'ORAZIO	à	M. GABRIELLI
M. SBRAGGIA	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme JOLY, M. BERNARDI, Mme FERRI-PISANI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 4 Mars 2013

Délibération N°2013 / 54

Avenant de prolongation de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF relative aux actions Enfance et Jeunesse entrant dans le cadre du « Fonds d'Accompagnement au Contrat Enfance et Jeunesse dans les zones urbaines sensibles » (FACEJ/ZUS).

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 2008/242 du conseil Municipal du 24 Novembre 2008, la ville d'Ajaccio a souhaité s'engager avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud dans le dispositif expérimental nommé FACEJ-ZUS.

En 2008, la **Caisse Nationale des Allocations Familiales** a lancé un appel à projets concernant des actions complémentaires aux Contrats Enfance et Jeunesse, à destination des familles demeurant en ZUS.

La Commune d'AJACCIO, signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J), a répondu à cet appel à projets concernant une grande partie de sa population (résidant dans les Quartiers des Cannes, des Salines, des jardins de l'Empereur, Pietralba, Saint Jean.) en orientant de manière exclusive, ses propositions sur l'axe de la **qualité et de l'accessibilité**.

Ainsi, **3 projets** ont été soumis à la Commission d'Action Sociale de la CNAF répondant parfaitement aux critères définis dans le courrier CNAF du 29 avril 2008, et s'inscrivant dans les axes d'intervention du schéma directeur d'action sociale de la CAF de la Corse du Sud.

Un projet Petite Enfance : Soutien à la parentalité et aux personnels dans les structures multi-accueil par l'**intervention de psychologue**.

Ce projet ayant débuté en 2008 dans les structures dans le cadre de l'atelier santé-ville, nécessitait un financement complémentaire afin de permettre son extension à l'ensemble des établissements situés en « ZUS ».

Deux projets Enfance- Jeunesse :

1/ **Mise en place de transports collectifs** pour faciliter l'accessibilité des enfants des quartiers ZUS (notamment les plus grands) aux ALSH les plus éloignés (Baléone et Résidence des Iles). Bus à destination des enfants des quartiers Jardins de l'Empereur, Saint Jean, Cannes, Salines.

Ce projet génère un surcoût ne pouvant être assumé par l'établissement que dans le cadre d'un financement complémentaire.

2/ **Adaptation du projet pédagogique** et des activités des établissements accueillant les 11-15 ans afin de répondre aux attentes des jeunes.

Ce projet consiste à « doubler » et accompagner les activités de pleine nature organisées dans les établissements par un volet multimédia. (Création de films, clips, animations photo...) autour des sorties, séjours et de l'action Langue et Culture Corse dans les ALSH. La mise en œuvre de ce projet nécessite des moyens supplémentaires en encadrement ainsi que l'intervention d'un professionnel du multimédias et l'acquisition de matériels photo, vidéo et supports de stockage numérique.

Ces 3 projets ont obtenu un **financement total (100%)**.

Une convention d'objectifs et de financement a donc été signée avec **la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud pour l'année 2009 suivi d'un avenant pour les années 2010, 2011 et 2012 (par délibération n° 2010/301 du conseil Municipal du 20 décembre 2010)**.

Cette convention et son avenant ont porté :

- sur l'enveloppe investissement/jeunesse/2009 un montant de 4000 euros,
- sur les enveloppes Fonctionnement Enfance 11 000 euros/an et Fonctionnement Jeunesse 37 060 euros/an soit un total pour l'ensemble des deux services de 48 060 € par an.

Considérant la volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre son engagement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud dans le cadre du dispositif FACEJ/ZUS.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer, dans le cadre du Dispositif « Fonds d'Accompagnement au Contrat Enfance et Jeunesse dans les Zones Urbaines Sensibles » (FACEJ-ZUS), l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocation Familiale de Corse du Sud pour l'année 2013.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,
Et après en avoir délibéré,

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT

- La volonté de la Ville d'Ajaccio de poursuivre son engagement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud dans le cadre du dispositif FACEJ/ZUS,
- L'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 1^{er} mars 2013.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à signer, dans le cadre du Dispositif « Fonds d'Accompagnement au Contrat Enfance et Jeunesse dans les Zones urbaines sensibles » (FACEJ-ZUS), **l'avenant à la convention d'objectifs et de financement** avec la Caisse d'Allocation Familiale de Corse du Sud pour l'année 2013.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à AJACCIO les jours, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)
Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130304-2013_54-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2013

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Simon RENUCCI